https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-10-octobre-2016-fixant-la-liste-des-vaccinations-que-les-sages-femmes-sont-autorisees-pratiquer/
Arrêté du 10 octobre 2016 fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer
10/10/2016
L’arrêté fixe la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, chez les femmes, les nouveau-nés et les personnes de l'entourage de l'enfant ou de l'entourage de la femme enceinte. L'arrêté du 22 mars 2005 modifié fixant la liste des vaccinations que les sages-femmes sont autorisées à pratiquer est abrogé.